

# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

**L'équipe académique du SNUEP-FSU vous souhaite  
une bonne année 2021**

## ÉDITO : TOUT VA BIEN !

Alors que le gouvernement a toutes les peines du monde à se dépêtrer de sa gestion de la crise sanitaire ; alors que le président Macron choisit comme conseiller politique un certain Thierry Solère, mis en examen ; alors que le ministre de l'Intérieur Darmanin veut museler les journalistes ; alors que notre ministre de l'Éducation Blanquer utilise des chiffres qui sous-estiment très largement les cas de contamination dans les établissements scolaires, le rectorat d'Orléans-Tours est éclaboussé par le scandale du vrai-faux syndicat « avenir lycéen », créé de toute pièce pour déstabiliser le mouvement contre la réforme du bac.

Malgré ces mauvais signes, nous pouvons tout de même nous réjouir de l'impact de la mobilisation du 10 novembre dernier ainsi que de la diffusion sur les réseaux sociaux d'images montrant des élèves entassés malgré un protocole dit « renforcé ». Le ministre Blanquer a dû lâcher du lest et autoriser les lycées à accueillir certains élèves la moitié du temps, ceci afin de réduire le brassage. La lutte collective paie.

**C'est dans ce contexte que le SNUEP-FSU tiendra ses congrès en 2021.**

Le congrès académique aura lieu les 21 et 22 janvier à la Bourse du travail de Blois. Il est ouvert à tous les adhérents et adhérentes. Ce doit être un moment privilégié pour débattre et construire les mandats des élu-es du SNUEP-FSU qui siègent toute l'année dans les différentes instances pour défendre notre conception d'un service public et laïque de l'enseignement professionnel public. Suivra le congrès national, qui doit se dérouler du 22 au 26 mars à Dijon.

Pour celles et ceux qui souhaitent postuler à des responsabilités académiques au sein du SNUEP-FSU, merci de renvoyer impérativement avant le 14 janvier vos actes de candidature par courrier postal (page 6).

**Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire entendre nos revendications !**

**Il est urgent de renforcer encore le SNUEP-FSU, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, pour faire entendre la voix de ses personnels.**

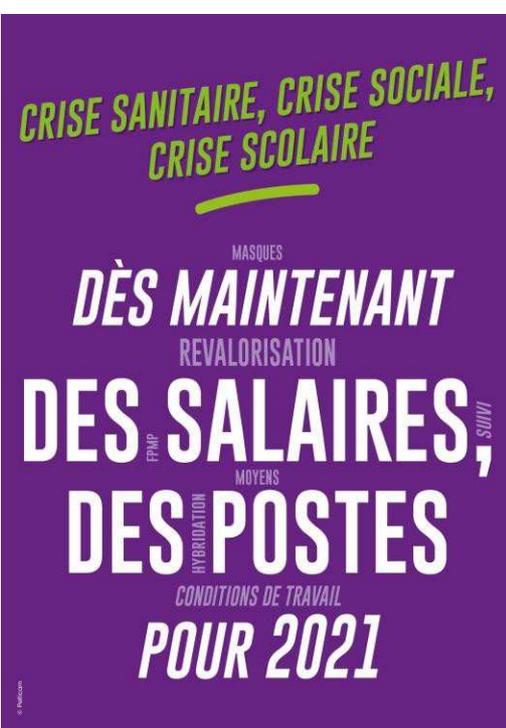
**Rejoignez-nous !**

*Marylise Beau, Patrick Bernard, Stéphane Leroy, Christophe Mayam  
Co-secrétaires académiques*

**Pour l'enseignement professionnel  
SNUEP > Offensifs et engagés!  
F.S.U.**



## Infos Orléans - Tours



## sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Enquête Ipsos-FSU ; Loi de finance 2021 ; Appel à la grève 26 janvier
- Pages 3-4 : Congrès académique : Rapport d'activité
- Page 5 : Congrès académique : Rapport financier
- Page 6 : Congrès académique : Actes de candidature
- Page 7 : Congrès académique : Convocation
- Page 8 : Propositions modifications règlement intérieur ; Infos commissaires paritaires

# POLITIQUE ÉDUCATIVE

## ENQUÊTE IPSOS pour la FSU

Au moment où le ministère multipliait les Grenelle (sur les salaires), colloques (*Quels professeurs au XXI<sup>e</sup> siècle ?*), états généraux (du numérique) et même conférences « internationales » (école inclusive, lutte contre le harcèlement entre élèves) pour justifier de nouvelles réformes tout en faisant semblant d'écouter la profession, la FSU a fait réaliser en novembre, par l'institut Ipsos, un sondage sur la politique de Blanquer. Le rejet est très net, tant sur les réformes déjà effectuées que sur le plan de revalorisation ou la gestion de la crise sanitaire.

### Voici quelques résultats pour les enseignant·es travaillant en LP :

\* 67 % pensent que les réformes du système éducatif initiées depuis 3 ans vont dans le mauvais sens, 68 % qu'elles ont accru leur charge de travail et 70 % qu'elles sont inutiles pour les élèves.

\* Une des explications de cette condamnation tient dans la réponse suivante : la garantie de l'autonomie pédagogique est essentielle pour 79 % d'entre eux (et importante pour 18 %).

\* Pour résoudre les problèmes du système éducatif, 49 % des collègues citent en 1<sup>er</sup> les syndicats (27 % les

chercheurs et 14 % le ministère) et, toutes réponses confondues, 76 % citent les syndicats, loin devant les chercheurs (58 %) et le ministère (31 %).

\* Les collègues considèrent que la crise sanitaire a été bien gérée par les enseignant·es (84 %) et les personnels de direction (69 %) ; mais seuls 34 % accordent un satisfecit au ministère...

\* Sans surprise, pour que leur travail soit reconnu à sa juste valeur, 97 % des enseignant·es de LP considèrent important ou essentiel que les salaires soient augmentés. Or le plan de revalorisation annoncé déçoit à 67 %. Reste une position ambiguë, source de frustrations : 55 % sont favorables sur le principe à une individualisation de la rémunération tout en estimant qu'elle sera mal mise en œuvre.

\* Les enseignants qui travaillent en LP se distinguent des autres enseignants sur ce qui rend difficile leur métier : le niveau des élèves est cité en premier à 31 % (contre 18 % sur l'ensemble du secondaire) et à 64 % toutes réponses confondues (contre 43 % sur le secondaire, les effectifs et les différences de niveau étant ailleurs plus problématiques).

## LOI DE FINANCE 2021

Le projet annuel de performance récapitule par mission les crédits et les emplois demandés pour 2021. Il apporte diverses informations intéressantes pour la voie pro.

\* Il y a 1 494 PLP (personnes physiques) de moins depuis l'élection de E. Macron : le SNUEP-FSU était un des rares à avoir alerté.

\* L'effectif élèves est passé de 517 900 en 2017 à 510 000 (estimation) en 2020. Quand le résultat contredit les discours du ministre Blanquer...

\* Le taux d'accès au diplôme reste beaucoup plus élevé par la voie scolaire que par apprentissage : 74 % contre 63 % en 2020 pour le CAP, 72 % contre 56 % en bac pro. La malhonnêteté intellectuelle de nombreux responsables politiques est criante quand ils prennent en compte les taux d'insertion en ignorant ce critère.

\* Les crédits pédagogiques pour la voie pro représentaient 17,81 € par élève en 2018 : ils ont chuté à 12,67 € en 2020 et devraient passer à 12,13 € en 2021. Un chef-d'œuvre d'économie...

## APPEL À LA GRÈVE le mardi 26 JANVIER

Jean-Michel Blanquer prétend « revaloriser » la voie professionnelle, pour en faire une voie d'excellence. En réalité, il n'a de cesse de la démanteler et de l'appauvrir. La situation s'aggrave dangereusement. La réforme entraîne épuisement, conditions de travail et d'études dégradées, savoir-faire professionnels et généraux au rabais, perte de sens du métier. Et avec les vannes qui s'ouvrent pour intégrer des apprenti·es au milieu de nos élèves, ce sont aussi nos statuts qui sont menacés.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, la CGT Educ'action, SUD Éducation, le CNT appellent à s'engager dans l'action, notamment la grève, le mardi 26 janvier, pour exiger des créations de postes, une abrogation de la réforme de la voie professionnelle, le dégel de la valeur du point d'indice et des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

## Bilan d'activité sur la période 2017-2021

### \* Contexte

L'élection présidentielle de mai 2017 a vu accéder au pouvoir un nouveau président libéral autoritaire. Se présentant ni de droite ni de gauche, il s'est vite révélé de droite dans les actes (baisse de l'APL aux étudiants et aux plus pauvres, réduction des contrats aidés aux travailleurs précaires, suppression de l'ISF...). Pour les fonctionnaires : poursuite du gel de la valeur du point d'indice, remise en cause du calendrier PPCR, rétablissement de la journée de carence, suppressions d'emplois, loi de transformation de la Fonction publique qui supprime les CHSCT et réduit le rôle des CAP pour affaiblir les syndicats, recours accru aux contractuel·les, contre-réforme des retraites...

La stratégie du choc s'est aussi étendue à l'éducation sous la houlette du ministre Blanquer : loi pour une école de la confiance et son article 1 visant à museler les personnels, 2<sup>e</sup> heure supplémentaire non refusable, Parcoursup (volontairement sélectif afin de pousser davantage de jeunes dans les bras du patronat en recherche d'une main d'œuvre docile, individualiste et dépolitisée), réforme de la voie professionnelle (familles de métiers, baisse des heures disciplinaires, co-intervention, chef-d'œuvre...), promotion et soutien financier inédit de l'apprentissage (accès imposé dans les Greta et la plupart des formations scolaires avec du mixage de publics et de parcours).

Dans ce contexte de contre-réformes à marche forcée, les combats syndicaux, les luttes collectives apparaissent de plus en plus nécessaires pour conserver les acquis sociaux et en obtenir d'autres.

### \* Résultats des élections professionnelles

Les élections professionnelles de décembre 2018 ont vu une nouvelle augmentation du taux de participation (+ 2,68 pts), qui reste cependant bien en deçà des consultations à l'urne (- 6,30 pts). Le SNUEP-FSU a encore progressé en voix et en pourcentage. Devenu en 2014 le 1<sup>er</sup> syndicat chez les professeur·es en LP, SEP, SEGPA et ÉREA de l'académie, le SNUEP-FSU a gagné 3 points, en obtenant 37,25 % des voix exprimées, malgré une liste concurrente de plus.

Sur Orléans-Tours, le SNUEP-FSU renforce sa première place dans la voie professionnelle. Les enseignant·es ont condamné très clairement (à 69 %) la contre-réforme Blanquer sur la voie professionnelle et sanctionné les mêmes syndicats qui, en 2008, avaient déjà accepté la contre-réforme du bac pro en 3 ans. Le SNUEP-FSU s'est toujours opposé aux propositions qui n'améliorent en rien les conditions d'études des élèves et le travail des personnels.

### \* Syndicalisation

Le SNUEP-FSU d'Orléans-Tours a poursuivi sa croissance sans faille depuis sa création jusqu'en 2017-2018 (396 adhérents, soit près de 20 % des syndiqués), avant un léger fléchissement en 2019-2020 (378). Il reste cependant la plus grosse section académique du SNUEP-FSU (11 % des adhérent·es).

### \* Vie syndicale et réunions des instances

À la rentrée 2019, Gilles Pellegrini et Cathy Lavanant sont partis à la retraite. Militants depuis toujours, présents dès la création du SNUEP-FSU dans notre académie en 2001, infatigables co-secrétaires académiques pendant 16 ans, ils ont mené au plus haut la section académique. Le départ de ces deux figures charismatiques peut expliquer en partie la première baisse du nombre d'adhérent·es depuis 2001. Mais, comme ils ont anticipé et organisé la transition, une équipe académique élargie a pu reprendre le flambeau afin de poursuivre une activité syndicale toujours aussi intense.

Le premier défi, réussi, aura été l'organisation du congrès national du SNUEP-FSU à Bourges en mars 2017.

L'équipe académique agit au plus près des PLP. Les 8 commissaires paritaires assurent le suivi des adhérent·es pour leurs mutations et avancements de carrière. Tous les ans, des militant·es accueillent les stagiaires fin août sur le campus de la Source. Les délégations d'établissements et collègues qui le souhaitent sont accompagnés au Rectorat. Des interventions sont régulièrement menées auprès de la DPE et de la DRH pour faire avancer des dossiers.

### \* Une section académique active dans les instances nationales

Sigrid Gérardin et Stéphane Leroy sont au Secrétariat National, Olivier Baudouin, Patrick Bernard et Christophe Mayam (suppléant) siègent au Bureau National. Des militants contribuent aussi aux travaux des secteurs nationaux : Olivier Baudouin (secteur droits et libertés), Patrick Bernard (secteur éducation et secteur communication), Gilles Pellegrini, Stéphane Leroy et Christophe Mayam (secteur syndicalisation - formation).

# CONGRÈS ACADÉMIQUE SNUEP-FSU ORLÉANS-TOURS

## \* Place du SNUEP dans la FSU

Le SNUEP-FSU est présent dans les sections départementales de la FSU et participe avec la fédération aux différentes instances départementales (CHSCTD, CDEN, commissions de réforme...).

Il est également partie prenante du Conseil Fédéral Régional, notamment dans le co-secrétariat (Patrick Bernard puis François Murail). C'est avec la fédération qu'il a participé, dans chaque département, à toutes les actions (grèves, rassemblements, manifestations) organisées pour s'opposer aux reculs sociaux et démocratiques décidées par le Président Macron.

Afin de faire entendre la voix des PLP et de défendre la voie professionnelle scolaire, une vingtaine de militant·es siègent face au Rectorat et à la Région dans toutes les instances qui traitent de l'organisation scolaire et de la formation professionnelle (initiale comme continue) : Conseil académique de l'Éducation nationale (Pascal Foreau puis Patrick Bernard), Comité technique académique (Vanessa Neuville et Christophe Mayam), Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Patrick Bernard, Joffray Neuville et Catherine Bailly)...

Sa présence au CHSCT académique lui a notamment permis de contribuer aux nombreux échanges qui ont eu lieu ces derniers mois en lien avec la situation sanitaire (dysfonctionnements, mise en place du protocole sanitaire, situations particulières...).

## Objectifs de la section académique pour les trois années à venir

- **Stages** académiques et / ou départementaux : maintenir un rythme régulier, attirer encore plus de collègues.
- **Élections pros** : anticiper la stratégie pour les réussir.
- **Syndicalisation** : consolider le réseau des secrétaires locaux existant et s'implanter là où nous sommes absents.
- **Développement du SNUEP** : améliorer notre présence à l'INSPE, dans chaque département (notamment le 37 au gros potentiel) et dans les établissements où manque une visibilité régulière.

## Rapport d'activité en chiffres

### Année 2017-2018

Syndicalisation : + 4,5 % d'adhérent·es par rapport à l'année précédente.

5 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP).

1 conseil académique et 7 bureaux académiques.

4 stages de formation syndicale : « *SEGPA-EREA* », « *Droits et obligations des personnels, PPCR, conditions de travail* », « *Culture d'entreprise ou culture commune* », « *Non titulaires* ».

### Année 2018-2019

Syndicalisation : stagnation du nombre d'adhérent·es par rapport à l'année précédente.

5 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP).

1 conseil académique et 6 bureaux académiques.

4 stages de formation syndicale : « *Droits et devoirs des personnels* », « *Avenir de la voie professionnelle* », « *Non titulaires : Connaître ses droits et comment les défendre !* », « *L'enseignement soumis aux méthodes du privé* ».

### Année 2019-2020

Syndicalisation : - 4,5 % d'adhérent·es par rapport à l'année précédente.

5 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP).

1 conseil académique et 7 bureaux académiques.

4 stages : « *Retraites* », « *Non titulaires : Connaître ses droits et préparer le RAEP* », 2 stages « *Droits et devoirs des personnels* ».

### Année 2020-2021 (sept.-déc.)

Syndicalisation provisoire : + 4,6 % d'adhérent·es par rapport à l'année précédente.

2 bulletins académiques.

1 conseil académique et 3 bureaux académiques.

3 stages : « *Non titulaires : Connaître ses droits* », « *ASH – SEGPA – EREA* », « *Droits et obligations des personnels* ».

## RAPPORT FINANCIER du 01/09/2016 au 31/08/2021

### COMPTE DE RÉSULTAT RÉCAPITULATIF DES QUATRE DERNIERS EXERCICES

PRODUITS	01/09/2016	01/09/2017	01/09/2018	01/09/2019	TOTAL	CHARGES	01/09/2016	01/09/2017	01/09/2018	01/09/2019	TOTAL
	31/08/2017	31/08/2018	31/08/2019	31/08/2020			31/08/2017	31/08/2018	31/08/2019	31/08/2020	
Reversement national	13 334	15 173,65	1 5498	1 6842,08	60 847,73	Déplacements et réception	7 842,74	7 734,6	9 072,89	6 649,88	31 300,11
						Publicité, publications	207,79	1891	3 782,03	2 048,24	7 929,06
						Entretien et réparations	218,96	217,35	337,07	914	1 687,38
						Immobilisations		542,84	578,75	742,63	1 864,22
						Affranchissement	613,72	587,59	1 393,05	306,42	2 900,78
						Communication	216,31	160	160,67	198	734,98
						Frais bancaires	105,76	91	98,6	57,4	352,76
						Fournitures		46,2	48,5		
						Autres charges de gestion	5 405	8	76,65		5 615,85
						Documentation		31,5			
<b>TOTAL</b>	1 3334	15 173,65	1 5498	16 842,08	<b>60 847,73</b>	<b>TOTAL</b>	14 610,28	11 310,08	15 548,21	10 916,57	<b>52 385,14</b>

Le SNUEP-FSU Orléans-Tours a reçu de la part du National, du fait de son activité sur les quatre derniers exercices, la somme de **60 847,73€**.

Cette somme correspond au reversement de la part académique des cotisations. Le reversement prend en compte le nombre d'adhérent-es, de stagiaires, de départements de l'académie ainsi que les stages organisés.

**Le SNUEP-FSU ne reçoit aucune subvention, ses ressources proviennent uniquement de la cotisation des adhérent-es.**

Les dépenses en frais de fonctionnement ont été sur la même période de **52 385,14 €**. Le solde est donc créditeur de **8 462,29 €**.

Le principal poste de dépenses est le remboursement des frais de déplacements et de réception (stages, instances) : **31 300,11 €**.

Notre section s'est équipée de 2 ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur (« immobilisation ») ainsi que de 2 abonnements téléphoniques « communication ».

Le poste « entretien et réparation » correspond à la part du SNUEP versée à la FSU 45 pour les frais de fonctionnement du local, siège de notre section académique.

À partir de l'année 2017-2018, la comptabilité a changé de fonctionnement. Les académies sont rattachées au compte principal du national. De cette façon, nous sommes passés d'une trésorerie d'engagement à une trésorerie de caisse avec le logiciel GRIGRI de la FSU qui permet une gestion en ligne visible par les trésoriers nationales.

ACTES DE CANDIDATURE

À retourner avant le 14/01/2021 au SNUEP-FSU 7 rue du Chauchy 41320 La Chapelle Montmartin (doubler par mail : sa.orleans-tours@snupe.fr)

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Je soussigné·e :

Catégorie :  PLP  CPE  Titulaire  Contractuel·le  Stagiaire

Académie : ORLÉANS-TOURS Département :

Établissement/service d'exercice 2020-2021 : .....

.....

Declare être candidat·e

membre du bureau académique  au poste de secrétaire académique

au poste de trésorier·e académique  délégué·e au congrès national

Je déclare être à jour de mes cotisations 2019-2020 et adhérent·e en 2020-2021

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Fait à le 20

Signature



Page ou papillon à retourner avant **le 14 janvier 2021 au plus tard**  
à SNUEP-FSU - 7 rue du Chauchy – 41320 LA CHAPELLE MONTMARTIN  
ou par tél : 06 28 34 66 26 ou par mail : [sa.orleans-tours@snupe.fr](mailto:sa.orleans-tours@snupe.fr)

Nom, prénom : .....

Mail : ..... tél : .....

Établissement : ..... Ville : .....

participera au congrès académique à la Bourse du Travail de Blois

le jeudi 21 janvier 2021  oui  non

le vendredi 22 janvier 2021  oui  non

au repas pris en commun le jeudi 21  oui  non

au repas pris en commun le vendredi 22  oui  non

Cher.e collègue,

**Le SNUEP, syndicat de la FSU va tenir du 22 au 26 mars 2021 son 7<sup>ème</sup> Congrès National à Dijon.**

Pour le préparer, l'académie d'Orléans-Tours tiendra son **Congrès Académique les jeudi 21 et vendredi 22 janvier 2021 de 9h30 à 17h30 à la Bourse du travail de Blois.**

Nous pensons qu'il n'est pas superflu (*sachant que nous n'avons qu'un congrès tous les trois ou quatre ans*) de prendre deux journées sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

**Que vous soyez vacataire, contractuel·le, stagiaire, titulaire, ce congrès académique vous concerne.** Il est ouvert à tous les syndiqué·es à jour de leur cotisation à la date du congrès **et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre des orientations de notre syndicat, d'élaborer nos mandats pour les trois prochaines années, d'élire les instances académiques et les délégué·es qui vous représenteront au congrès national.**

Vous n'avez pas à justifier votre appartenance syndicale pour la demande d'autorisation d'absence.

La participation au congrès **est de droit pour tous les personnels.** Il ouvre droit à congé. Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande de congé, accompagnée de la convocation ci-dessous à votre chef·fe d'établissement, au moins **3 jours avant la date prévue.**

**MARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGÉ**

**Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.**

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case :

**« UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE » (article 13.2)**

**MOTIF : Congrès académique du SNUEP-FSU 21 et 22 janvier 2021 à Blois**

**Vous devez joindre à cette demande la convocation ci-jointe complétée.**

Nous comptons sur votre présence. Nous prévenir en cas de problème.



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

CONVOCATION

**La Chapelle Montmartin, le 1er décembre 2020**

**Objet :** Congrès académique

**À compléter :**

M.....(1)

(1) Nom, prénom

..... (2)

(2) Nom établissement, ville

Cher(e) Collègue,

Le congrès académique du SNUEP-FSU aura lieu :

**Le jeudi 21 et le vendredi 22 janvier 2021 de 9h30 à 17h30**

***Bourse du travail à Blois***

Votre présence à ce congrès est indispensable.

Les co-secrétaires académiques Marylise Beau, Patrick Bernard, Stéphane Leroy et Christophe Mayam



*La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence prévue au titre de l'article 13 de la Loi n° 84-16 du 11/01/84 et du décret n° 82-447 du 28/05/82 modifié par le décret n°2012-224 du 16/02/12. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.*

## Propositions de modifications du RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SNUEP-FSU ORLÉANS-TOURS

### STRUCTURE DÉPARTEMENTALE

#### Article 2 : Section départementale (SD)

[...] Les sections départementales regroupent l'ensemble des sections d'établissement d'un même département. Elles sont animées par des secrétaires départementaux/ales qui sont ~~élu-es désigné-es~~ par le bureau académique ~~dont ils/elles sont membres~~. [...]

#### Article 3 : Section Académique (SA)

[...] Le secrétariat académique est élu au sein du bureau académique. Il comprend a minima un-e secrétaire académique et un-e trésorier-e. ~~Il pourra être hétérogène~~. [...]

#### Article 5 : Bureau Académique (BA)

[...] Il procède à l'élection en son sein du Secrétariat Académique et en particulier du ou des Secrétaire-s Académique-s (SA), éventuellement du ou des Secrétaire-s Académique-s adjoint-es et du ou de la Trésorier-e Académique (TA). ~~Les secrétaires départementaux/ales sont issu.e.s du BA~~. La transmission du matériel, des documents et de la trésorerie doit être réalisée dans les 3 semaines qui suivent un renouvellement du bureau.

## INFOS DES COMMISSAIRES PARITAIRES

### Mutations - phase inter-académique 2021 - calendrier

**Du 14 au 29 janvier 2021 :**

- \* affichage des barèmes sur SIAM.
- \* contestation possible des barèmes auprès du rectorat (en utilisant la fiche dialogue).

**Faites-vous accompagner par le SNUEP-FSU : 06 52 28 85 28**

**1<sup>er</sup> février :** verrouillage des barèmes et remontée des vœux et barèmes à la DGRH.

**12 février :** limite des demandes tardives (relevant de l'article 3).

**3 mars :** Transmission des résultats aux candidats

Présentation des recours dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation.

### Mutations - phase intra-académique 2020

Le SNUEP-FSU ne se satisfait pas des réponses, extrêmement pauvres et opaques, apportées aux collègues qui ont fait un recours suite à la non-obtention de la mutation souhaitée. Avec le SNES et le SNEP, il a écrit à la DPE pour s'en plaindre, argumenter et défendre les dossiers des adhérent-es qui l'ont sollicité.

### Promotions - rendez-vous de carrière

Si vous avez eu votre RDV de carrière en 2019-2020 (et reports début 2020-2021), alors vous allez recevoir l'avis final de la Rectrice (Excellent – Très satisfaisant – Satisfaisant – À consolider).

En cas de désaccord, vous pouvez contester cet avis dans un délai d'un mois par simple courrier auprès de la rectrice. Puis, à son tour, elle a un mois pour vous donner sa réponse.

À l'issue de ce délai, en cas de non satisfaction (ou de non réponse), vous avez un mois pour contester l'avis devant la CAPA (à condition d'avoir déposé le premier recours).

**Les commissaires paritaires académiques du SNUEP-FSU seront toujours à vos côtés pour vous accompagner, vous conseiller et vous défendre en vous apportant leur expertise, acquise au cours de leurs nombreuses années d'exercice de leur mandat.**

**N'hésitez pas à nous contacter !**